

PAUSE ET REPRISE

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1405

On va reprendre avec l'audition du mémoire du Conseil Jeunesse de Montréal, donc Michael Wrobel et Rizwan Khan.

M. MICHAEL WROBEL :

1410

Bonjour. C'est mon collègue du Conseil Jeunesse qui va présenter mais je suis là pour appuyer.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1415

Et vous êtes, Michael? D'accord.

M. RIZWAN KHAN :

1420

Bonsoir.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1425

Bonsoir Monsieur. Et vous aussi vous nous avez préparé un petit Powerpoint?

M. RIZWAN KHAN :

1430

Oui, absolument! Donc merci beaucoup de nous donner cette opportunité de nous exprimer en présentant le mémoire qu'on a rédigé concernant la consultation. Donc je m'appelle Rizwan Khan, je suis membre du conseil Jeunesse de Montréal. Donc le Conseil Jeunesse de Montréal... Juste un instant.

1435

Donc le Conseil Jeunesse de Montréal est une instance consultative qui a été établie en 2003, dans le but de représenter les intérêts des jeunes de 12 à 30 ans au sein de l'administration municipale puis cela permet d'amener les priorités des jeunes et leurs préoccupations au niveau de l'administration municipale et dans prendre acte sur cela. Et aussi de donner une parole ainsi qu'un plus grand accès aux jeunes au pouvoir décisionnel au niveau de la ville de Montréal.

1440

Donc notre démarche, bien sûr, a débuté au tout début avec la première séance d'informations tenue par l'Office ainsi que les soirées thématiques qui ont suivi par la suite sur la culture, sur l'emploi et le profilage racial et social.

1445

Les recommandations que nous faisons dans ce mémoire sont tirées de plusieurs de nos avis qu'on a rédigés auparavant, dont l'avis « Jeunes autochtones: portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la ville de Montréal et de ses organismes associés; Entrepreneuriat jeunesse, Cité jeune, Participe ! et Montréal et les jeunes dans ce bouillon de culture ».

1450

Donc on a pris une approche intersectionnelle parce que les jeunes se trouvent souvent à l'intersection de plusieurs discriminations et d'oppression, tels que l'âgisme, le sexisme, le classisme, la validisme et les discriminations liées à l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre et le racisme.

1455

En ce qui concerne notre mémoire, on a abordé quatre champs, cinq, pardon, champs d'action. Donc;

1460

- la participation à la vie démocratique;
- l'emploi et l'entrepreneuriat;
- le logement;
- la culture;
- et le profilage racial et social.

Donc, quelques statistiques intéressantes en ce qui concerne les personnes qui sont présentes en ce qui concerne les minorités visibles et ethniques au niveau des instances décisionnelles et consultatives de la ville de Montréal.

1465

Donc, en 2014, seulement 6% des personnes sont membres d'une minorité visible, 12% sont membres d'une communauté culturelle et seulement 0.2% d'une communauté autochtone. 6% des personnes sont âgées de 18 à 30 ans et 14% sont âgés de 31 à 40 ans. Donc, ces données nous démontrent que ces groupes de population sont quand même sous-représentés en ce qui concerne les instances de consultation et les instances décisionnelles de la ville de Montréal.

1470

On remarque aussi que la quasi-totalité des instances de la Ville ne possède aucun mécanisme favorisant ou faisant la promotion formelle de la présence des jeunes. Il serait donc intéressant de s'interroger sur la mise en place de facteurs favorables à la présence de jeunes racisés dans ces instances.

1475

Maintenant, en ce qui concerne les obstacles à la participation des jeunes en ce qui concerne la vie démocratique. Selon le document, remixer la cité, la participation citoyenne des jeunes québécois issus d'une immigration, des minorités visibles, le document produit en collaboration avec le conseil permanent de la jeunesse et le conseil de relations interculturelles en 2004 qui est notre conseil homologue en ce qui concerne les questions interculturelles.

1480

Il existe plusieurs obstacles à la participation citoyenne des jeunes en général, mais également des obstacles supplémentaires pour ceux issus de l'immigration et des minorités visibles, ce qui incluse;

1485

- le manque de modèle;
- la ghettoïsation;
- le fossé culturel;
- la discrimination et le racisme;
- et bien sûr le déni du problème par la majorité.

1490

1495 En ce qui concerne les jeunes autochtones, il est très clair que la participation des jeunes autochtones dans le forum public est central pour lutter contre le racisme. Et les municipalités ont un rôle central dans l'intégration à la participation citoyenne des jeunes autochtones, du fait qu'elles offrent des services de proximité à ces gens-là.

1500 Et durant la réalisation de notre avis sur la réalité montréalaise des jeunes autochtones, nous avons réalisé des entrevues et dans ces entrevues, ce qui est ressorti de la part des jeunes autochtones, c'est lorsque ces derniers participent dans les instances publiques des municipalités, ça permet d'identifier, de faire une meilleure identification des enjeux et des problèmes que ces derniers vivent. Et ça permet aussi aux municipalités de trouver des meilleures solutions et de mieux répondre à ces problématiques et on inclut aussi les jeunes dans le processus pour trouver ces solutions.

1505 Donc maintenant les recommandations en ce qui concerne la participation à la vie démocratique:

1510 - Que tous les arrondissements de la ville de Montréal créent un Conseil Jeunesse pour favoriser la participation citoyenne des jeunes, tout en s'assurant de la diversité ethnoculturelle au sein de ceux-ci;

1515 - Que la ville de Montréal, dans le chantier qu'elle entreprend en vue de réserver ou de créer un poste pour les 18-35 ans sur les différents conseils d'administration où elle a un pouvoir de nomination, réfléchisse également à la manière de favoriser la diversité ethnoculturelle au sein de ces instances;

1520 - Que la ville de Montréal compile les données démographiques (âge, genre, origine ethnique) des personnes nommées par le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissements des instances décisionnelles et consultatifs de la ville de Montréal, et rendent les profils des membres disponibles annuellement;

- Que la ville de Montréal offre davantage de formations qualifiantes et d'occasions d'implication spécifiquement aux jeunes racisés et aux jeunes autochtones;

1525

-Que la ville de Montréal crée des espaces de dialogue réservés aux jeunes et dédiés aux questions qui touchent le racisme et la discrimination systémiques;

1530

- Que la ville de Montréal encourage par le biais d'outils de communication adaptés aux jeunes racisés et aux jeunes autochtones les différentes opportunités de participation citoyenne offertes aux jeunes au sein de la ville;

1535

- Que la ville de Montréal, à l'instar de la ville de Toronto, demande à Élections Montréal de publier des fiches d'informations sur les processus électoral et les façons de voter dans toutes les langues parlées par plus de 2% de la population montréalaise, ainsi que dans au moins une langue autochtone.

1540

Tel que le conseil interculturel de Montréal le recommande, dans son avis sur la participation des montréalais, montréalaises issus de la diversité à la vie municipale, que la ville de Montréal mette en place une consultation publique sur le droit de vote des résidents, résidentes, peu importe leur statut afin de proposer un amendement à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

1545

Bien que la ville ait un engagement ferme contre toute forme de racisme et de discrimination, les statistiques d'emploi des minorités visibles et culturelles démontrent autrement, et démontrent qu'il y a une sous-représentation significative de ces groupes. On peut le voir dans ces statistiques ici présentes. Donc, selon le plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de la ville de Montréal, 17% des effectifs de la ville s'identifient en tant que minorité visible ou minorité ethnique.

1550

Selon les données fournies par la ville lors de la soirée thématique sur l'emploi, en 2018, 25 687 personnes sont à l'emploi, et de ces personnes 0.32% s'identifient aux communautés

autochtones, 13,8% aux minorités visibles et seulement 6% aux minorités ethniques. Ces groupes sont encore davantage sous-représentés dans certains secteurs comme les forces policières et le service de sécurité incendie.

1555 La discrimination directe ou indirecte à l'embauche est l'un des principaux obstacles à l'emploi pour les jeunes autochtones. Les stéréotypes, les idées reçues et la discrimination directe et indirecte peuvent expliquer au moins partiellement les écarts de revenus entre les autochtones et la population en général. Peu de mesures qui s'adressent aux jeunes racisés et autochtones à la ville de Montréal, en ce qui concerne cette problématique, autre que le
1560 programme de parrainage professionnel.

Maintenant, les recommandations vis-à-vis de l'emploi et de l'entrepreneuriat;

- Que la ville de Montréal poursuive les initiatives en matière de soutien à l'éducation et à l'insertion professionnelle, comme les stages rémunérés, le projet « Classes Affaires », l'opération « Retour à l'école » et renforce son programme d'accès à l'égalité en emploi, notamment par l'embauche de jeunes racisés et de jeunes autochtones;

1565
1570 - Que la ville de Montréal se dote d'outils pour contrer les biais liés à la discrimination et au racisme systémiques dans ses processus d'embauche;

- Que la ville de Montréal crée des partenariats avec les établissements post-secondaires montréalais pour développer conjointement des programmes de stages d'études en milieu municipal;

1575
- Que la ville de Montréal poursuive la mise en œuvre de son programme d'accès à l'égalité en emploi afin d'atteindre les cibles de représentation notamment au sein du service de police de la ville de Montréal;

1580

- Que la ville de Montréal développe en collaboration et concertation avec les comités étudiants autochtones des Universités montréalaises et les organismes qui travaillent à l'intégration socio-économique des jeunes autochtones sur son territoire;

1585

- Que la ville de Montréal emploie davantage de jeunes autochtones par le biais de son programme de parrainage professionnel;

1590

- Que la ville de Montréal poursuive ses actions pour augmenter de 50% l'embauche d'autochtones dans son prochain plan d'action en accès à l'égalité en emploi, et ce en accordant une attention particulière aux jeunes. Pour ce faire, de un, qu'elle améliore la diffusion des opportunités d'emplois à la ville de Montréal auprès des organismes autochtones, et deux, qu'elle offre un soutien financier constant au Salon de l'Emploi autochtone;

1595

- Que la ville de Montréal encourage ces partenaires qui œuvrent au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes, tels que PME Montréal et le SAJE, à faire davantage la promotion de leurs services auprès des organismes autochtones et à faciliter l'accès des jeunes autochtones aux services d'accompagnement, de mentorat et de réseautage actuellement accessibles.

1600

Maintenant, on va passer à la catégorie logement. Donc, les cinq premières années qu'une personne immigrante vient s'établir et résider au Québec sont les années les plus instables, et où la plus grande proportion de ces nouveaux arrivants seront davantage locataires que propriétaires.

1605

Et donc, comme on peut le voir, parmi les ménages des minorités visibles, la quasi-totalité sont locataires et non propriétaires, et le faible taux d'inoccupation du logement à Montréal exacerbe davantage la discrimination et le racisme car les propriétaires se permettent d'être encore plus sélectifs en ce qui concerne les locataires.

1610

Les jeunes sont encore plus vulnérables parce qu'ils ont une couche supplémentaire de discrimination qu'ils vivent, qui est relative aux revenus qui sont inférieurs, à l'absence, au manque de référence sur les expériences de locations passées, un statut d'étudiant qui est plus précaire et l'impossibilité de fournir des preuves de solvabilité ou des enquêtes de crédit concluante.

1615

Donc la combinaison de ces deux facteurs, jeunes et racisés, rend l'accès au logement d'autant plus difficile surtout dans le contexte actuel où le taux d'inoccupation des logements à Montréal est très faible. Je crois de 1,8% si ma mémoire est bonne.

Donc, les recommandations en ce qui a trait au logement:

1620

- Que la ville de Montréal mette en place une campagne de sensibilisation et d'informations afin de renseigner les citoyens et citoyennes sur le droit en matière de logement;

1625

- Que la ville de Montréal fournisse davantage de ressources au Comité logement de Montréal afin qu'il puisse adéquatement remplir leur rôle de défense des locataires en mettant notamment en lumière les cas de discrimination dans l'octroi de logements communautaires et sociaux;

1630

- Que la ville de Montréal crée ou soutienne financièrement une clinique d'information juridique en matière de logement afin de répondre adéquatement aux questions de ses citoyens, citoyennes;

1635

- Que la ville de Montréal, tel que stipulé dans le plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes, développe des ententes avec la Régie du logement dans la question des plaintes en lien avec des problématiques de salubrité afin de réduire les délais de traitement des dossiers de cessation de bail et les délais d'accès au logement problématique par les inspecteurs;

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1640 Je vous interromps 30 secondes. Il serait peut-être judicieux si vous voulez qu'on établisse un petit dialogue de quelques minutes parce que ça fuit, que vous choisissiez un certain nombre de recommandations parce qu'il vous reste encore des thématiques et plusieurs recommandations et on n'y arrivera pas.

1645 **M. RIZWAN KHAN :**

Oui, O.K. Parfait.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1650 Je vous suggère.

M. RIZWAN KHAN :

1655 - Que la ville de Montréal soutienne des projets de logements sociaux qui s'adressent à de jeunes autochtones et à de jeunes familles autochtones.

1660 Ensuite, on va passer puisqu'on manque de temps, j'aurais préféré pouvoir passer à travers le tout, mais bon, à l'aspect culture. Donc, y a aussi des répercussions dans l'aspect culture et il y a des problématiques donc notamment la sous-représentation des équipes de travail dans les espaces décisionnels, médiatiques, le cantonnement de la production artistique à l'art ethnique, la déqualification des compétences, l'appropriation culturelle et l'invisibilisation de l'autre.

1665 Donc, peu de mesures sont proposées par la ville de Montréal afin de favoriser l'accès aux activités culturelles, notamment pour les personnes issues de l'immigration, les personnes racisées et des communautés autochtones.

Et donc, quelques recommandations:

1670 - Que la ville de Montréal prenne les dispositions nécessaires afin de prévoir l'augmentation des collections de livres dans d'autres langues que le français et l'anglais dans ces bibliothèques municipales et qu'elle prenne en compte les besoins des communautés ethnoculturelles et autochtones dans sa politique d'achat;

1675 - Qu'elle mette à profit la diffusion du contenu culturel adapté aux jeunes, à leur goût et à leur budget;

1680 - Que la ville de Montréal fasse des concours pour s'approprier de l'art autochtone et qu'elle mette en place de l'art autochtone à travers de vitrines pour promouvoir les artistes et cet art autochtone;

- Que le réseau « Accès culture » consolide son action auprès des artistes autochtones en offrant des lieux de création, de diffusion pour l'art autochtone;

1685 Donc, le profilage racial et social qui fait parler énormément dans cette consultation et qui est un aspect très important. Donc quelques statistiques qu'on a vues auparavant, dans un rapport qui a été publié par le SPVM, entre quatre et cinq fois plus de chances d'interpellation par le SPVM pour des personnes de race noire comparativement à des personnes de race blanche.

1690 Les jeunes arabes de 15 à 24 ans encourent en moyenne quatre fois plus de chances que les jeunes de race blanche du même âge d'être objet d'interpellation. Et le fait que la lutte du SPVM contre les gangs de rue et sa réglementation sur les incivilités, c'est deux politiques qui font en sorte qu'il y a une attention excessive sur les jeunes et l'interpellation par la police vis-à-vis de ces jeunes.

1695 - Donc, que la ville de Montréal, tel que recommandé par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique en

1700

2017, exige un rapport annuel concernant la mise en œuvre du plan stratégique en matière de profilage social et racial du SPVM et présente ce rapport en séance publique à la Commission de la sécurité publique;

1705

- Que la ville de Montréal, tel que recommandé par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique en 2017, mandate une équipe de recherche indépendante pour développer des indicateurs, pour détecter les comportements de profilage social et racial, et dans les autres entités administratives de la ville Montréal, notamment l'Office municipal d'habitation de Montréal, les services de ressources humaines, la STM, la Cour municipale et bien d'autres.

1710

Et finalement, la prévision policière. Ça c'est un enjeu qui est venu à notre attention lorsqu'on essayait d'établir les thèmes sur lesquels allaient se porter notre mémoire.

1715

Et donc, la prévision policière c'est quoi? C'est en fait la compilation des statistiques et des mégadonnées reliées à la criminalité, l'usage d'algorithmes et l'usage de l'intelligence artificielle pour identifier des tendances émergentes et des points chauds au crime dans les communautés, pour avoir une réponse proactive de la part des services policiers.

1720

Malheureusement, il existe peu de supervision gouvernementale ou de cadre réglementaire qui régit cette exploitation de mégadonnées par les forces policières à l'heure actuelle. Et donc, un nombre croissant d'experts et d'activistes s'inquiètent que des biais intégrés dans les algorithmes et les ensembles de données puissent exacerber le profilage racial et les interventions policières excessives à l'égard des autochtones et des personnes racisées plutôt que le contraire puisque ces mégadonnées se basent sur les interpellations effectuées et en ce moment dans le cadre d'un certain, dans le contexte d'un profilage racial et d'une discrimination systémique.

1725

Donc, recommandations:

- Que la ville de Montréal fasse un travail d'analyse éthique et criminologique en collaboration avec des chercheurs universitaires montréalais avant que le SPVM déploie toute technologie de prévision policière.

1730

Pour conclure, la discrimination, le racisme systémiques est un enjeu très préoccupant surtout pour le Conseil Jeunesse, en ce qui concerne les jeunes. Un phénomène pernicieux qui se répercute encore aujourd'hui souvent par des mécanismes inconscients mais qui sont perpétués par un système en place. Nous espérons par ce mémoire contribuer à la démarche et au dialogue pour permettre de réduire, voire un jour éliminer, cette discrimination et ce racisme systémiques dans notre société. Donc, je vous remercie énormément pour votre écoute.

1735

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci beaucoup. Écoutez, quand on a préparé notre intervention en face de vous, deux choses ont attiré notre attention. La première c'est que vous repreniez des recommandations pertinentes émises dans le passé et qui n'avaient pas été, donc, intégrées dans la vie municipale. Il y avait là je suis sûre, pas de la paresse, autre chose que vous vouliez nous dire exactement ce que c'était. Nous voulons remettre à jour ces recommandations parce qu'elles sont pertinentes et pourquoi elles sont laissées là.

1740

1745

M. RIZWAN KHAN :

Oui, absolument. En fait, c'est, la majorité c'est des recommandations qu'on a déjà effectuées par le passé. Mais par exemple le *Predictive policing* qui est quelque chose de nouveau et qui n'existait pas à l'époque où on a émis ces recommandations.

1750

Donc ça c'est nouveau, mais oui absolument, nous on veut que la ville réaccorde une attention particulière à ces recommandations. Ces recommandations sont le fruit d'un travail acharné de la part des chercheurs qui se penchent sur ces questions, qui ont travaillé pour le Conseil Jeunesse par le passé. C'est plusieurs mois de rédaction, de révision, de travail de la

1755

1760 part des membres du Conseil Jeunesse pour élaborer les angles et donc on trouve que c'est très pertinent. Et nous en tant que Conseil Jeunesse qui est là pour représenter les intérêts des jeunes et d'amener les préoccupations de la jeunesse, on trouve que c'est primordial, surtout dans le contexte de cette consultation, de ramener ces recommandations à jour et que la ville puisse porter une attention plus particulière dans le but de les mettre en place.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1765 Mais je n'entends pas de lassitude. Je n'entends pas de : « comment ça que ça n'a pas encore été fait? ».

M. RIZWAN KHAN :

1770 Oui, mais il faut rester positif. Notre but ce n'est pas de juger les organes de la ville de Montréal, nous tout ce qu'on veut c'est remettre l'emphase et toujours de continuer à mettre cette emphase sur les recommandations.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1775 Je te laisse parler, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1780 Comme l'a mentionné ma collègue, l'affaire du *Predictive policing*, ça nous a impressionné parce que vous êtes - à notre connaissance - jusqu'à présent le seul groupe qui a évoqué une nouvelle technologie liée à l'intelligence artificielle et ses effets potentiellement préjudiciables dans la thématique qui est la nôtre. Vous évoquez le SPVM, est-ce qu'à votre connaissance il y a déjà des travaux en cours quelque part dans le SPVM, ou ailleurs, pour
1785 établir ce genre de procédé-là ? Ça c'est ma première question.

M. RIZWAN KHAN :

Oui, mon collègue Michael est plus spécialisé sur la question.

1790

M. MICHAEL WROBEL :

L'intelligence artificielle m'intéresse beaucoup personnellement donc j'ai un peu insisté pour que nous ajoutions quelques recommandations là-dessus. Donc, déjà ces technologies ont été déployées dans des forces policières états-uniennes. Donc, c'est déjà utilisé.

1795

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Au Canada?

1800

M. MICHAEL WROBEL :

Au Canada aussi, un petit peu. Donc à Vancouver la ville a déjà autorisé l'utilisation de fonds publics par le service de police pour déployer de tels logiciels pour l'analyse de mégadonnées. Et aussi, on en parle également pour identifier si vous permettez de dire quelques mots en anglais.

1805

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bien sûr.

1810

M. MICHAEL WROBEL :

In Saskatchewan, actually, there's a really interesting case where the Minister of Justice had expressed interest in using Predictive policing technology to determine which youth are most likely to self-harm? And so, once you go beyond just trying to identify geographical areas where

1815

1820 they are likely going to be higher crime rates, once you are actually going to be thinking about, you know, which people do we need to target for interventions and that's a whole other level. And demands, I think, that are public authorities, create a framework, a regulatory framework around it and also that day... that they regulate.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1825 Donc ces exemples vous inquiètent qu'ils immigreront ici, c'est ça?

M. MICHAEL WROBEL :

1830 Absolument, nous savons déjà que Montréal est quand même bien connue à l'international pour son expertise ici en intelligence artificielle. Et donc je pense que c'est juste une question de temps éventuellement les forces policières au Québec et à Montréal vont s'intéresser à ces technologies pour mieux déterminer comment allouer leurs effectifs, mais il va falloir se poser des questions sur ce que ça implique pour les communautés racisées particulièrement.

1835 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Alors, Habib?

1840 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

1845 Oui, merci pour votre présentation. Moi j'ai une question par rapport à la recommandation numéro 3. Donc vous dites « que la ville de Montréal compile les données démographiques (âge, genre, origine ethnique) des personnes nommées par le Conseil exécutif, le Conseil municipal, le Conseil d'arrondissement des instances décisionnelles et consultatives de la ville de Montréal et rende le profil des membres disponible annuellement », qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec ce profil-là?

M. MICHAEL WROBEL :

1850 Il faut d'abord dresser le portrait de la situation pour pouvoir agir et donc nous on ne
voulait pas prescrire des actions concrètes comme des quotas ou autre chose. Mais il faut bien
connaître l'ampleur de la problématique à Montréal, puis ça passe d'abord par l'identification de
la diversité à l'intérieur des instances décisionnelles et consultatives également.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1855 D'accord.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1860 C'est pour dresser un portrait.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1865 Pour dresser un portrait, pour avoir une banque de données.

M. MICHAEL WROBEL :

1870 Mais pour passer à l'action également, car il va falloir promouvoir dans les communautés
la participation citoyenne et politique, notamment la participation électorale. C'est pourquoi
également nous avons fait la recommandation que la ville de Montréal devrait demander à
Élection Montréal de publier de l'information sur le processus électoral dans d'autres langues
que l'anglais et le français, pour que les gens qui sont de nouveaux arrivants, dès qu'ils ont
l'accès, la possibilité de voter, surtout puisque nous parlons maintenant de la possibilité
d'implanter un projet pour les résidents permanents, pour qu'ils puissent exercer un droit de vote
1875 au niveau municipal. Il faudrait que ces personnes soient conscientes de leurs droits et puissent

pleinement participer à notre vie démocratique. Mais il faudrait tout d'abord dresser le portrait également, bien le faire, pour connaître la situation.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1880

D'accord, merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1885

C'est bien? Je vous remercie beaucoup.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1890

Juste une petite affaire!

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oh, juste une petite dernière pour monsieur Thuot.

1895

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1900

Parce que l'affaire de la prévention policière, j'ai fait des petites recherches et là j'ai vu qu'à l'heure actuelle il y a une déclaration de Montréal sur l'intelligence artificielle, alors je me dis il y a là, pour vous, une occasion de sensibilisation. D'autant plus que cette déclaration-là et ce que j'en comprends, elle est le fait aussi d'institutions montréalaises qui sont aussi préoccupées par l'utilisation de l'intelligence artificielle. Alors, comme c'est le mot Montréal alors... donc on fait une recommandation!

1905

M. MICHAEL WROBEL :

1910

Oui, absolument! Je pense qu'il est primordial que la ville de Montréal s'intéresse à cette question de façon proactive pour que nous anticipions où ça s'en va cette technologie. Puis, que nous encadrons l'utilisation de cette technologie avant que nous arrivions avec une situation comme Uber par exemple, où on réglemente quand c'est déjà fait, accompli, puis que les gens utilisent ce genre de logiciel ou appli déjà.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1915

Merci beaucoup Messieurs du Conseil Jeunesse de Montréal pour votre présentation.

M. MICHAEL WROBEL :

1920

Merci, merci beaucoup.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1925

Je vous en prie.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1930

Merci beaucoup à vous. J'appelle maintenant Mme Elizabeth Hunt à venir partager avec nous.

Mme ELIZABETH HUNT :

Vu qu'il est tard, si je présente en anglais est-ce que c'est un problème? Parce que je me suis préparée en anglais. Sinon je peux m'auto-traduire au fur et à mesure, mais ça va être un